

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE POUR VÉHICULE INCOMPLET N° 12214053



Le soussigné, Ing. Simone Curti  
Head of Truck Quality & Product Behaviour  
Iveco Group  
(nom, prénom, fonction)

A socio unico  
Dir. e Coord. ex art.2497 c.c.:Iveco Group N.V.  
Sede legale: Via Puglia 35, 10156 Torino, Italia  
Capitale sociale Euro 200.000.000 i.v.  
C.F.,P.Iva e n.reg.imprese:09709770011-REA 1074767

certifie par la présente que le véhicule :

- 0.1. Marque (dénomination commerciale du constructeur): IVECO
- 0.2. Type : IG160EG2CA  
Variante : ICNZ113Z  
Version : 2KL10AEAP2
- 0.2.1. Appellation commerciale: 120ELG/P  
--
- 0.2.2. Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base/du véhicule des étapes antérieures :  
Type : --  
Variante : --  
Version : --  
Numéro de réception par type, numéro d'extension: --
- 0.2.3. Identifiants (le cas échéant):  
0.2.3.1. Ident. famille d'interpolation: --  
0.2.3.2. Ident. famille ATCT: --  
0.2.3.3. Ident. famille PEMS: --  
0.2.3.4. Ident. famille de résistance à l'avancement sur route: --  
0.2.3.5. Ident. famille de matrices de résistance à l'avancement sur route (le cas échéant): --  
0.2.3.6. Ident. famille de systèmes à régénération périodique: --  
0.2.3.7. Ident. famille d'essais d'émissions par évaporation: --
- 0.4. Catégorie de véhicule : N3
- 0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : IVECO S.p.A.  
- I - Via Puglia, 35  
10156 Torino
- 0.5.1. Pour véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur des étapes antérieures: --
- 0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Dans le compartiment moteur, grille radiateur  
Emplacement du numéro d'identification : Sur coté extérieur du à l'avant, longeron droit
- 0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : --
- 0.10. Numéro d'identification du véhicule : ZCFA71EF602740037
- 0.11. Date de construction du véhicule : 2023/08/22  
est conforme à tous égards au type décrit dans la réception délivrée le : 2022/07/04  
et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

Lieu : Torino  
Date : 2023/08/24

(Signature)

CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

- 1. Nombre d'essieux et de roues : 2 6
- 1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées : 1 Essieu 2
- 2. Essieux directs (nombre, Emplacement) : 1 Essieu 1
- 3. Essieux moteurs (nombre,pos., crabotage d'un autre essieu): 1 Essieu 2 mécanique
- 3.1. Spécifié si le véhicule est : Non automatisé
- DIMENSIONS PRINCIPALES (mm)
- 4. Empattement : 4455
- 4.1. Écartement des essieux : 1-2 4455 2-3 -- 3-4 --
- 5.1. Longueur maximale admissible: 10173
- 5.2. Cabine allongée conformément à L'Article 9a de la Directive 96/53/CE : Non
- 5.3. Véhicule équipé d'un dispositif Aérodynamique ou équipement: Non --
- 6.1. Largeur maximale admissible: 2550
- 7.1. Hauteur maximale admissible :
- 8. Avancée de la sellette min --  
d'attelage pour tracteur max --  
routier:
- 12.1. Porte-à-faux arrière maximal admissible: 4446
- MASSES (kg)
- 13.3. Masse additionnelle pour la Propulsion alternative :
- 14. Masse en ordre de marche du véhicule incomplet : 3918
- 14.1. Répartition de cette masse entre les essieux : 1° 2753  
2° 1165  
3° --  
4° --  
1°+2°--  
2°+3°--  
3°+4°--  
2°+3°+4°--
- 15. Masse minimale du véhicule complété : 4310
- 15.1. Répartition de cette masse entre les essieux : 1° 2630  
2° 1680  
1°+2°--  
2°+3°--  
3°+4°--  
2°+3°+4°--
- 16. Masses maximales techniquement admissibles

- 16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible : 12600
- 16.2. Masse techniquement admissible sur chaque essieu : 1° 4600  
2° 8500  
3° --  
4° --
- 16.3. Masse techniquement admissible sur chaque: 1-2 --  
groupe d'essieux : 2-3 --  
3-4 --
- 16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble : 16100
- 17. Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international
- 17.1. Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue : --
- 17.2. Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu : 1° --  
2° --  
3° --  
4° --
- 17.3. Masse max. admissible du véhicule immatriculé/ en service prévue sur chaque groupe d'essieu : 1-2--  
2-3--  
3-4--
- 17.4. Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/ en service prévue de l'ensemble : --
- 18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:
- 18.1. Remorque à timon d'attelage : 3500
- 18.2. Semi-remorque : --
- 18.3. Remorque à essieu central : 3500
- 18.3.1. Remorque à timon rigide : 3500
- 18.4. Remorque non freinée : 750
- 19. Masse verticale statique max. techniquement admissible au point d'attelage : 140
- PROPULSION
- 20. Constructeur du moteur : FPT Industrial S.p.A.
- 21. Code du moteur inscrit sur le moteur : F4GFE601A\*P
- 22. Principe de fonctionnement : Allumage commandé  
4 temps
- 23. Électrique pur: Non
- 23.1. Véhicule [électrique] hybride: --
- 24. Nombre et disposition des cylindres: 6  
vertical en ligne
- 25. Cylindrée du moteur (cm3): 5880

